

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 MARS 2016****N° 2016/13**

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 18 MARS 2016

Présents : 31
Excusés : 3
(pouvoir) 1
Absent: 1
En exercice : 35

Secrétaires de séance :

M. GOUZY

Mme. LAMOUR

Le mercredi seize mars deux mille seize à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le dix mars deux mille seize.

Etaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M.GOULET, Mme ANGUENOT, M. GOUZY, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mme HENRY, M. BRAEMS, Mme GUILLON, Adjoints – MM. LHEMANNE, GRAVOUEILLE, Mmes TUBIANA, CHARRON, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, GAZEAU, MORIN, MM. SECQ, APCHIN, BATAILLE, Mmes de LUZE, DAMAS, LAMOUR, MM. JAMIN, DUFOUR., Conseillers Municipaux.

Excusée: Mme SARAMITO qui a donné respectivement pouvoir à Mme TUBIANA. M. PHILIPPE et Mme LIEUMONT-BRIAND se sont excusés sans donner de pouvoir

Absente: Mme METIVIER

EMPRUNTS STRUCTURES A RISQUE – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SFIL, LA CAFFIL ET DEXIA CREDIT LOCAL

Vu l'article 2044 du Code Civil,

Vu l'article 92 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 modifiée de finances pour 2014,

Vu le décret n°2014-444 du 29 avril 2014 relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque modifié par le décret n°2015-619 du 4 juin 2015,

Vu les arrêtés des 4 novembre et 22 juillet 2015 pris en application du décret n°2014-444

Vu les contrats de prêts n°MPH251089EUR / 264778; n° MPH251093EUR / 264783 et n° MON 274065 EUR / 029816.

Considérant les aides accordées à la Ville par le fonds de soutien et notifiées le 11 janvier 2015 qui correspondent respectivement à 16,88%, 15,90% et à 15,22% du montant des Indemnités de Remboursement Anticipé dues pour la sortie des prêts dans une limite de 322 355,43€ pour le premier, 266 169,85€ pour le second et de 266 470,76€ pour le troisième.

Considérant que l'acceptation des aides par la ville emportera la signature d'un protocole transactionnel avec la SFIL, le CAFFIL et DEXIA CREDIT LOCAL (DCL) ayant pour objet :

- de mettre fin aux différends opposant la commune de Saumur d'une part, et CAFFIL, SFIL et DCL d'autre part, au sujet des contrats de prêt n°MPH251089EUR et n°MON274065EUR (ensemble les « **Contrats de Prêt Litigieux** »), et des procédures litigieuses en cours, et

- de prévenir une contestation à naître opposant les mêmes parties au sujet du contrat de prêt n°MPH251093EUR (ci-après le « **Contrat de Prêt Non Litigieux** »).

Les éléments essentiels du projet de protocole transactionnel ci-annexé sont les suivants :

a) Contestation que la transaction a pour objet de terminer :

La commune de Saumur et DCL ont conclu les contrats de prêt n°MPH251089EUR (ci-après le « **Contrat de Prêt Litigieux n°1** ») et n°MON274065EUR (ci-après le « **Contrat de Prêt Litigieux n°2** »). Les prêts y afférents sont inscrits au bilan de CAFFIL qui en est le prêteur et leur gestion a été confiée, à compter du 1^{er} février 2013, à SFIL.

Les caractéristiques essentielles de ces prêts sont les suivantes :

	Numéro du contrat	Date de conclusion	Montant initial du capital emprunté	Durée initiale du contrat de prêt	Taux d'intérêt	Score Gissler
Contrat de Prêt Litigieux n°1	MPH251089EUR	17 septembre 2007	6 039 518,17 EUR	20 ans et 1 mois	Pendant une première phase qui s'étend de la date de versement incluse au 1 ^{er} février 2011 exclu : taux fixe de 3,94% l'an. Pendant une deuxième phase qui s'étend du 1 ^{er} février 2011 inclus au 1 ^{er} février 2028 exclu : formule de taux structuré.	Hors charte
Contrat de Prêt Litigieux n°2	MON274065EUR	20 janvier 2011	6 790 344,47 EUR	11 ans	Une unique phase : formule de taux structuré.	Hors charte

Par acte en date du 13 juillet 2012, la commune de Saumur a assigné DCL devant le Tribunal de grande instance de Nanterre aux fins de solliciter, concernant le Contrat de Prêt Litigieux n°1:

(i) à titre principal, la nullité de la clause de stipulation d'intérêt, la substitution du taux d'intérêt légal ainsi que la restitution des intérêts trop perçus ;

(ii) à titre subsidiaire, la reconnaissance que le taux d'intérêt applicable à l'échéance du 1^{er} février 2012 est de 3,99158% ;

(iii) à titre très subsidiaire, la condamnation de Dexia Crédit Local à faire application du taux d'intérêt de 3,94% jusqu'au terme du contrat de prêt.

CAFFIL est intervenue volontairement à cette instance au terme de conclusions signifiées le 29 août 2013.



Cette instance est actuellement pendante (RG n°12/07928).

Par acte en date du 23 octobre 2012, la commune de Saumur a assigné DCL devant le Tribunal de grande instance de Nanterre aux fins de solliciter notamment, concernant le Contrat de Prêt Litigieux n°2, la nullité de la stipulation d'intérêts et sa substitution par le taux légal.

CAFFIL est intervenue volontairement à cette instance au terme de conclusions signifiées le 1^{er} juillet 2013.

Cette instance est actuellement pendante (RG n°12/11703).

Par requête en date du 27 février 2013, la commune de Saumur a saisi le Tribunal administratif de Nantes d'un recours pour excès de pouvoir tendant à l'annulation de l'arrêté de mandatement d'office du 2 janvier 2013 émis par le Préfet de Maine-et-Loire. En raison de sa qualité de prêteur, CAFFIL est intervenue à cette instance aux termes d'un mémoire signifié le 30 janvier 2015.

Par jugement du 25 mars 2015, le Tribunal administratif de Nantes a annulé l'arrêté du 2 janvier 2013

Le 22 mai 2015, le Préfet de Maine-et-Loire a interjeté appel dudit jugement devant la Cour administrative d'appel de Nantes. Le 15 octobre 2015 et le 26 janvier 2016, la commune de Saumur et CAFFIL ont respectivement produit un mémoire en défense et un mémoire en intervention.

L'instance est actuellement pendante devant la Cour administrative d'appel de Nantes (n°15NT01609).

b) Contestation que la transaction a pour objet de prévenir :

La commune de Saumur et DCL ont conclu le contrat de prêt n°MPH251093EUR. Le prêt y afférent est inscrit au bilan de CAFFIL qui en est le prêteur et sa gestion a été confiée, à compter du 1^{er} février 2013, à SFIL.

Les caractéristiques essentielles de ce prêt sont les suivantes :

	Numéro du contrat	Date de conclusion	Montant initial du capital emprunté	Durée initiale du contrat de prêt	Taux d'intérêt	Score Gissler
Contrat de Prêt Non Litigieux	MPH251093EUR	17 septembre 2007	6 039 518,16 EUR	20 ans	Pendant une première phase qui s'étend de la date de versement incluse au 1 ^{er} janvier 2010 exclu : taux fixe de 3,99% l'an. Pendant une deuxième phase qui s'étend du 1 ^{er} janvier 2010 inclus au 1 ^{er} janvier 2028 exclu : formule de taux structuré.	3E

La commune de Saumur considère que le Contrat de Prêt Non Litigieux est entaché de certaines irrégularités susceptibles d'en affecter la validité.



c) Règlement des différends par la voie d'un protocole :

Sans reconnaître le bien fondé de leurs prétentions respectives et afin de mettre un terme définitif aux différends qui les opposent, et en particulier aux procédures litigieuses, la commune de Saumur, d'une part, et CAFFIL, SFIL et DCL, d'autre part ont souhaité formaliser leurs concessions réciproques dans le cadre d'un protocole transactionnel régi par les articles 2044 et suivants du Code civil.

Ce protocole transactionnel est requis (i) par la loi de finances pour 2014 modifiée par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 et (ii) par le décret n° 2014-444 du 29 avril 2014 modifié par le décret n°2015-619 du 4 juin 2015, afin de déposer une demande d'aide au fonds de soutien aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux ayant contracté des produits structurés.

d) Concessions et engagements réciproques des parties :

Pour mettre un terme transactionnel à leurs différends, les parties s'engagent comme suit :

Les concessions et engagements de CAFFIL sont les suivants :

(i) l'objectif étant de désensibiliser les Contrats de Prêt Litigieux et le Contrat de Prêt Non Litigieux, CAFFIL s'engage d'ores et déjà à ne réaliser aucune marge sur la liquidité nouvelle qui pourrait être apportée à la commune de Saumur en cas de conclusion d'un ou plusieurs nouveau(x) contrat(s) de prêt à taux fixe destiné(s) à refinancer les Contrats de Prêt Litigieux et le Contrat de Prêt Non Litigieux. La liquidité nouvelle serait alors consentie à prix coûtant, c'est-à-dire à un niveau permettant à CAFFIL de couvrir uniquement les coûts de financement et d'exploitation.

(ii) A la condition que les sommes restant dues au titre des Contrats de Prêt Litigieux soient intégralement réglées au plus tard le 18 mars 2016, CAFFIL consent également à abandonner la créance d'un montant de 128 374,60 euros qu'elle détient sur la commune de Saumur au titre des intérêts de retard relatifs aux échéances non réglées des Contrats de Prêt Litigieux, tel que mentionné dans le courrier de décompte des impayés adressé à la commune de Saumur le 7 mars 2016.

Les engagements de SFIL consistent à prendre acte de la renonciation à tous droits et actions de la commune de Saumur à son encontre.

Les concessions et engagements de la commune de Saumur consistent à :

(i) mener à bien une demande d'aide au fonds de soutien dans les conditions prévues par le décret susvisé du 29 avril 2014, au titre du dispositif dérogatoire prévu par l'article 6 dudit décret, s'agissant des Contrats de Prêt Litigieux et du Contrat de Prêt Non Litigieux, éligibles au dispositif, ces derniers ne devant pas faire l'objet dans l'immédiat d'un remboursement anticipé. L'aide pourra alors être affectée au paiement d'une partie des intérêts dus au titre des Contrats de Prêt Litigieux et du Contrat de Prêt Non Litigieux, étant entendu que la commune de Saumur a pour objectif à terme de désensibiliser les Contrats de Prêt Litigieux et le Contrat de Prêt Non Litigieux;

(ii) renoncer à tous droits, actions, prétentions ou procédures judiciaires, arbitrales ou administratives visant à obtenir, par tous moyens, (a) la nullité, la résiliation ou la résolution (totale ou partielle) des Contrats de Prêt Litigieux et du Contrat de Prêt Non Litigieux, ainsi que de tout contrat de prêt ayant été refinancé, en tout ou partie, par ces contrats de prêt ou de tout autre document précontractuel ou contractuel qui pourrait s'y rapporter, (b) la mise en cause de la responsabilité de SFIL, CAFFIL et/ou DCL au titre des Contrats de Prêt Litigieux et du Contrat de Prêt Non Litigieux, ainsi que de tout contrat de prêt ayant été refinancé, en tout ou partie, par ces contrats de prêt ou de tout autre document précontractuel ou contractuel qui pourrait s'y rapporter ;

(iii) régulariser les désistements des procédures en cours devant le Tribunal de grande instance de Nanterre par conclusions de désistement d'instance et d'action signifiées dans les huit jours ouvrés suivant la signature du protocole transactionnel.

(iv) renoncer, dans le cadre de la procédure devant la Cour administrative d'appel de Nantes, par mémoire déposé dans les huit jours ouvrés suivant la signature du protocole transactionnel, à toute demande tendant à l'annulation de l'arrêté du Préfet du 2 janvier 2013 dans le cadre de l'effet dévolutif de l'appel ;

(v) régler, au plus tard le 18 mars 2016, la somme totale de 937 393,42 euros correspondant au montant restant dû en intérêts au titre des Contrats de Prêt Litigieux, tel que mentionné dans le courrier de décompte des impayés adressé à la commune de Saumur le 7 mars 2016.

Les engagements de Dexia Crédit local consistent à accepter les désistements d'instance et d'action de la commune de Saumur à son égard et renoncer à tous droits et actions au titre des Contrats de Prêt Litigieux et du Contrat de Prêt Non Litigieux, et des procédures litigieuses.

Pour ce, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **AUTORISE** le Maire à signer le protocole transactionnel avec la SFIL, la CAFFIL et DEXIA CREDIT LOCAL et à passer tous les actes nécessaires à l'exécution de celui-ci.

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 MARS 2016****N° 2016/14**

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 18 MARS 2016

Présents : 31
Excusés : 3
(pouvoir) 1
Absent: 1
En exercice : 35

Secrétaires de séance :

M. GOUZY
Mme. LAMOUR

Le mercredi seize mars deux mille seize à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le dix mars deux mille seize.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M.GOULET, Mme ANGUENOT, M. GOUZY, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mme HENRY, M. BRAEMS, Mme GUILLON, Adjoints – MM. LHEMANNE, GRAVOUEILLE, Mmes TUBIANA, CHARRON, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, GAZEAU, MORIN, MM. SECQ, APCHIN, BATAILLE, Mmes de LUZE, DAMAS, LAMOUR, MM. JAMIN, DUFOUR, . Conseillers Municipaux.

Excusée: Mme SARAMITO qui a donné respectivement pouvoir à Mme TUBIANA. M. PHILIPPE et Mme LIEUMONT-BRIAND se sont excusés sans donner de pouvoir

Absente: Mme METIVIER

EMPRUNTS STRUCTURES A RISQUE – FONDS DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITES LOCALES – CONVENTION AVEC L'ETAT

Vu l'article 2044 du Code Civil,

Vu l'article 92 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 modifiée de finances pour 2014,

Vu le décret n°2014-444 du 29 avril 2014 relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque modifié par le décret n°2015-619 du 4 juin 2015,

Vu le décret n°2014-810 du 16 juillet 2014 portant création du service de compétence nationale dénommé « service de pilotage du dispositif de sortie des emprunts à risque »

Vu l'arrêté du 22 octobre 2014 portant nomination du directeur de service de compétence nationale, dénommé « service de pilotage du dispositif de sortie des emprunts à risque »,

Vu les arrêtés des 4 novembre et 22 juillet 2015 pris en application du décret n°2014-444

Considérant le dépôt par la Ville le 24 avril 2015 auprès du Préfet de Maine et Loire d'une demande d'aide au fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque pour trois prêts souscrits auprès de DEXIA CREDIT LOCAL.

Considérant l'aide de l'Etat notifiée à la Ville le 11 janvier 2016 dont les caractéristiques sont les suivantes :

N° Contrat	Type de structure	IRA au 28 février 2015	Pourcentage de l'aide	Montant maximum de l'aide
MON274065EUR	€CHF / €\$	1 750 464,89	15,22 %	266 420,76 €
MPH251089EUR	Change \$ / Yen	1 909 688,56	16,88 %	322 355,43 €
MPH251093EUR	CMS30 / CMS1	1 674 024,15	15,90 %	266 169,85 €

Considérant que pour la mise en place de l'aide de l'Etat, la Ville dispose de deux options sur lesquelles elle doit se positionner prêt par prêt:

- 1- Versement de l'aide annuellement par fractionnements égaux sur une période pouvant aller jusqu'en 2028. Option possible en cas de renégociation du prêt concerné ayant pour effet de le sortir par remboursement anticipé de l'encours de dette de la Ville.
- 2- Bonification des échéances d'intérêts payées sans procéder au remboursement anticipé du prêt. Dans ce cas l'aide est versée: , jusqu'à épuisement de son montant maximum, en compensation entre les intérêts dus au titre de l'application des clauses du contrat d'origine et les intérêts calculés en application du taux d'usure en vigueur à la date de signature dudit contrat.

Considérant que la Ville souhaite accepter l'aide de l'Etat et faire le choix pour les trois prêts concernés de l'option de bonification des échéances des intérêts payés sans procéder au remboursement anticipé des prêts.

Considérant que l'aide accordée au titre du fond de soutien se traduit par la signature d'une convention entre la Ville et l'Etat

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le représentant de l'Etat et à passer tous les actes nécessaires à l'exécution de celle-ci.

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 MARS 2016

N° 2016/15

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 18 MARS 2016

Présents : 31
Excusés : 3
(pouvoir) 1
Absent: 1
En exercice : 35

Secrétaires de séance :

M. GOUZY

Mme. LAMOUR

Le mercredi seize mars deux mille seize à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le dix mars deux mille seize.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M.GOULET, Mme ANGUENOT, M. GOUZY, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mme HENRY, M. BRAEMS, Mme GUILLON, Adjoint – MM. LHEMANNE, GRAVOUEILLE, Mmes TUBIANA, CHARRON, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, GAZEAU, MORIN, MM. SECQ, APCHIN, BATAILLE, Mmes de LUZE, DAMAS, LAMOUR, MM. JAMIN, DUFOUR,., Conseillers Municipaux.

Excusée: Mme SARAMITO qui a donné respectivement pouvoir à Mme TUBIANA. M. PHILIPPE et Mme LIEUMONT-BRIAND se sont excusés sans donner de pouvoir

Absente: Mme METIVIER

EMPRUNTS STRUCTURES A RISQUE – CONTENTIEUX AVEC LA SOCIETE DEXIA CREDIT LOCAL – DECONSIGNATION DES INTERETS CONTESTES

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2012/15 en date du 10 février 2012 autorisant la consignation à la Caisse des Dépôts et Consignations de la somme de 282 905€ correspondant à la différence de montant entre les intérêts appelés par DEXIA CREDIT LOCAL et ceux que la Ville de Saumur estime devoir au titre du prêt « MPH251089EUR / 264778 » du 17 septembre 2007.

Considérant l'aide accordée à la Ville par le fonds de soutien aux collectivités locales ayant souscrit des emprunts structurés correspondant à 16,88% du montant de l'Indemnité de Remboursement Anticipé du prêt « MPH251089EUR / 264778 ».

Considérant que l'acceptation de l'aide par la Ville emportera la signature d'une convention avec l'Etat et, avec la SFIL, CAFFIL et DEXIA CREDIT LOCAL d'un protocole transactionnel prévoyant l'abandon des contentieux en cours relatifs au prêt bénéficiant de l'aide.

Considérant que l'abandon des contentieux en cours aura pour conséquence le paiement à la CAFFIL des intérêts contestés dont le montant a été consigné à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Considérant que la déconsignation de la somme de 282 905€ permettra la modification budgétaire nécessaire au paiement du solde des intérêts appelés et non payés par la Ville, ainsi que le retour des fonds en trésorerie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:

AUTORISE la déconsignation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations de la somme de 282 905€ correspondant au solde des intérêts appelés par la société DEXIA CREDIT LOCAL, au titre de l'échéance 2012, du prêt « MPH251089EUR / 264778 ».

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,




Jean-Michel MARCHAND



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 MARS 2016

N° 2016/16

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 18 MARS 2016

Présents :	31
Excusés :	3
(pouvoir)	1
Absent:	1
En exercice :	35

Secrétaires de séance :

M. GOUZY

Mme. LAMOUR

Le mercredi seize mars deux mille seize à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le dix mars deux mille seize.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M.GOULET, Mme ANGUENOT, M. GOUZY, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mme HENRY, M. BRAEMS, Mme GUILLON, Adjoint – MM. LHEMANNE, GRAVOUEILLE, Mmes TUBIANA, CHARRON, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, GAZEAU, MORIN, MM. SECQ, APCHIN, BATAILLE, Mmes de LUZE, DAMAS, LAMOUR, MM. JAMIN, DUFOUR., Conseillers Municipaux.

Excusée : Mme SARAMITO qui a donné respectivement pouvoir à Mme TUBIANA. M. PHILIPPE et Mme LIEUMONT-BRIAND se sont excusés sans donner de pouvoir

Absente : Mme METIVIER

EMPRUNTS STRUCTURES A RISQUE – PROVISION POUR RISQUE CONTENTIEUX - REPRISE

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/125 en date du 27 juin 2014 constituant une provision pour risque contentieux à hauteur de 620 360€ correspondant à la différence de montant entre les intérêts appelés par DEXIA CREDIT LOCAL et la CAFFIL au titre des échéances 2013,2014 et 2015 pour les prêts «MPH251089EUR / 264778 » et « MON 274065 EUR / 029816 ».

Considérant les aides accordées à la Ville par le fonds de soutien aux collectivités locales ayant souscrit des emprunts structurés correspondant à 16,88% du montant de l'Indemnité de Remboursement Anticipé du prêt « MPH251089EUR / 264778 » et à 15,22% du montant de l'Indemnité de Remboursement Anticipé du prêt « MON 274065 EUR / 029816 ».

Considérant que l'acceptation des aides par la ville emportera la signature d'une convention avec l'Etat et, avec la SFIL, la CAFFIL et DEXIA CREDIT LOCAL d'un protocole transactionnel prévoyant l'abandon des contentieux en cours relatifs au prêt bénéficiant de l'aide.

Considérant que l'abandon des contentieux en cours aura pour conséquence le paiement à la CAFFIL des intérêts contestés dont le montant a été provisionné pour un montant de 620 360€.

Considérant que la reprise de la provision de 620 360€ permettra la modification budgétaire nécessaire au paiement du solde des intérêts appelés et non payés par la Ville.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité**:

AUTORISE la reprise de la provision pour risque contentieux constituée à hauteur de 620 360€

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Marchand', written over the official stamp.

Jean-Michel MARCHAND



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 MARS 2016

N° 2016/17

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 18 MARS 2016

Présents :	31
Excusés :	3
(pouvoir)	1
Absent:	1
En exercice :	35

Secrétaires de séance :

M. GOUZY

Mme. LAMOUR

Le mercredi seize mars deux mille seize à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le dix mars deux mille seize.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GOUZY, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mme HENRY, M. BRAEMS, Mme GUILLON, Adjoints – MM. LHEMANNE, GRAVOUEILLE, Mmes TUBIANA, CHARRON, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, GAZEAU, MORIN, MM. SECQ, APCHIN, BATAILLE, Mmes de LUZE, DAMAS, LAMOUR, MM. JAMIN, DUFOUR, . Conseillers Municipaux.

Excusée: Mme SARAMITO qui a donné respectivement pouvoir à Mme TUBIANA. M. PHILIPPE et Mme LIEUMONT-BRIAND se sont excusés sans donner de pouvoir

Absente: Mme METIVIER

BUDGET 2016 - DECISIONS MODIFICATIVES

Les décisions modificatives ci-dessous détaillées, prennent en compte des transferts de chapitre à chapitre au sein d'une même section budgétaire et l'inscription d'actions nouvelles.

Les actions nouvelles dans ces décisions modificatives, qu'il convient de relever sont :

Budget Principal : Section fonctionnement :

- L'ajustement des crédits budgétaires nécessaire au paiement des intérêts contestés faisant suite à la signature d'un protocole transactionnel avec la SFIL, la CAFFIL et Dexia crédit Local soit :

- Reprise de la provision pour risque contentieux constituée.
- Réduction de la dotation 2016 prévisionnelle pour risque contentieux.
- Réintégration d'une somme consignée à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Budget Principal : Section investissement :

- La déconsignation d'une somme consignée à la Caisse des Dépôts et Consignations par mesure de préservation et correspondant aux intérêts contestés d'une échéance de prêt 2012.

Vu pour être annexé à la délibération n° 2016/19 du Conseil Municipal du 16 mars 2016

BUDGET PRINCIPAL - DM N°2016-1

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
011	Charges à caractère général	6 149 890,00	0,00	-4 700,00	-4 700,00	6 145 190,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 203 000,00	0,00	0,00	0,00	17 203 000,00
014	Atténuation de produits	91 000,00	0,00	0,00	0,00	91 000,00
65	Autres charges de gestion courante	4 683 700,00	0,00	0,00	0,00	4 683 700,00
Total des dépenses de gestion courante		28 127 590,00	0,00	-4 700,00	-4 700,00	28 122 890,00
66	Charges financières	1 328 500,00	0,00	937 410,00	937 410,00	2 265 910,00
67	Charges exceptionnelles	37 300,00	0,00	4 700,00	4 700,00	42 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	150 000,00		-34 140,00	-34 140,00	115 860,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		29 643 390,00	0,00	903 270,00	903 270,00	30 546 660,00
023	Virement à la section d'investissement	3 115 020,00		-282 910,00	-282 910,00	2 832 110,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 487 100,00		0,00	0,00	1 487 100,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 602 120,00		-282 910,00	-282 910,00	4 319 210,00
TOTAL		34 245 510,00	0,00	620 360,00	620 360,00	34 865 870,00
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						34 865 870,00



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
013	Atténuation de charges	102 000,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 416 090,00	0,00	0,00	0,00	2 416 090,00
73	Impôts et taxes	20 280 400,00	0,00	0,00	0,00	20 280 400,00
74	Dotations et participations	10 034 450,00	0,00	0,00	0,00	10 034 450,00
75	Autres produits de gestion courante	1 091 460,00	0,00	0,00	0,00	1 091 460,00
Total des recettes de gestion courante		33 924 400,00	0,00	0,00	0,00	33 924 400,00
76	Produits financiers	1 110,00	0,00	0,00	0,00	1 110,00
77	Produits exceptionnels	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00		620 360,00	620 360,00	620 360,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		33 945 510,00	0,00	620 360,00	620 360,00	34 565 870,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections	300 000,00		0,00	0,00	300 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		300 000,00		0,00	0,00	300 000,00

TOTAL	34 245 510,00	0,00	620 360,00	620 360,00	34 865 870,00
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	34 865 870,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 019 210,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.



BUDGET PRINCIPAL - DM N°2016-1	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	536 640,00	0,00	0,00	0,00	536 640,00
204	Subventions d'équipement versées	120 000,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
21	Immobilisations corporelles	860 040,00	0,00	1 200,00	1 200,00	861 240,00
23	Immobilisations en cours	6 394 000,00	0,00	-1 200,00	-1 200,00	6 392 800,00
Total des dépenses d'équipement		7 910 680,00	0,00	0,00	0,00	7 910 680,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	763 080,00	0,00	0,00	0,00	763 080,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 781 220,00	0,00	0,00	0,00	2 781 220,00
27	Autres immobilisations financières	728 700,00	0,00	0,00	0,00	728 700,00
Total des dépenses financières		4 273 000,00	0,00	0,00	0,00	4 273 000,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		12 183 680,00	0,00	0,00	0,00	12 183 680,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections	300 000,00		0,00	0,00	300 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		300 000,00		0,00	0,00	300 000,00
TOTAL		12 483 680,00	0,00	0,00	0,00	12 483 680,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 483 680,00
---	----------------------



RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 920 460,00	0,00	0,00	0,00	2 920 460,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 580 000,00	0,00	0,00	0,00	3 580 000,00
Total des recettes d'équipement		6 500 460,00	0,00	0,00	0,00	6 500 460,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	994 700,00	0,00	0,00	0,00	994 700,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
27	Autres immobilisations financières	25 200,00	0,00	282 910,00	282 910,00	308 110,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	360 000,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00
Total des recettes financières		1 381 100,00	0,00	282 910,00	282 910,00	1 664 010,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		7 881 560,00	0,00	282 910,00	282 910,00	8 164 470,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 115 020,00		-282 910,00	-282 910,00	2 832 110,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 487 100,00		0,00	0,00	1 487 100,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 602 120,00		-282 910,00	-282 910,00	4 319 210,00
TOTAL		12 483 680,00	0,00	0,00	0,00	12 483 680,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 483 680,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE
PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

4 019 210,00



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:

APPROUVE les décisions modificatives, qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux annexés.

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,


M. & Jean-Michel MARCHAND



Ville de SAUMUR

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 MARS 2016

N° 2016/18

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 18 MARS 2016

Présents :	31
Excusés :	3
(pouvoir)	1
Absent:	1
En exercice :	35

Secrétaires de séance :

M. GOUZY

Mme. LAMOUR

Le mercredi seize mars deux mille seize à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le dix mars deux mille seize.

Etai^{ent} présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M.GOULET, Mme ANGUENOT, M. GOUZY, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mme HENRY, M. BRAEMS, Mme GUILLON, Adjoint – MM. LHEMANNE, GRAVOUEILLE, Mmes TUBIANA, CHARRON, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, GAZEAU, MORIN, MM. SECQ, APCHIN, BATAILLE, Mmes de LUZE, DAMAS, LAMOUR, MM. JAMIN, DUFOUR,., Conseillers Municipaux.

Excusée: Mme SARAMITO qui a donné respectivement pouvoir à Mme TUBIANA. M. PHILIPPE et Mme LIEUMONT-BRIAND se sont excusés sans donner de pouvoir

Absente: Mme METIVIER

RESTAURATION COLLECTIVE PAR LIAISON FROIDE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE SAUMUR, LE CCAS ET D'AUTRES POUVOIRS ADJUDICATEURS PUBLICS OU PRIVES

Le Code des Marchés Publics stipule, notamment dans son article 8, que des groupements de commandes peuvent être constitués entre des collectivités territoriales, et d'autres pouvoirs adjudicateurs publics ou privés (syndicat, OGEC, Association ...) afin d'organiser une procédure de consultation, l'un des membres du groupement étant désigné comme coordonnateur pour mener cette opération.

Grouper les commandes de repas pour les établissements scolaires, centre de loisirs et les personnes âgées permettrait aux collectivités et autres personnes publiques ou privées intéressés (voir liste ci-dessous) d'obtenir des conditions financières plus avantageuses.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **l'unanimité**:

APPROUVE:

- La constitution d'un groupement de commandes entre les membres mentionnés ci-après pour mener une consultation relative à la restauration collective par liaison froide
- La désignation de la Ville de SAUMUR comme coordonnateur de ce groupement de commandes.

- L'attribution du marché par la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de SAUMUR après accord de tous les membres du groupement sur le rapport d'analyse des offres

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement, laquelle définit les modalités de son fonctionnement, et tout acte en découlant

Les frais occasionnés pour la gestion de la procédure (temps passé par les agents du coordonnateur) sont fixés forfaitairement à une somme arrondie à 2050 €, auxquels se rajoutent les frais de publication et les éventuels frais de reprographie.

Ce coût total fera l'objet d'une répartition entre chaque membre du groupement au prorata du nombre de repas servis, et donnera lieu à l'émission de titres de recettes.

La composition du groupement est la suivante :

- ✓ Ville de Saumur
- ✓ Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saumur pour le foyer logement « Clair Soleil » :
- ✓ Commune de VARENNES SUR LOIRE
- ✓ Commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE
- ✓ Commune d'EPIEDS
- ✓ Commune de CHACE
- ✓ Commune du VAUDELNAY
- ✓ Commune de BREZE
- ✓ Commune de SAINT-CYR EN BOURG
- ✓ OGEC ST VINCENT de BREZE
- ✓ Unité pédagogique de CIZAY-COURCHAMPS
- ✓ SIUP ROU MARSON-LES ULMES-VERRIE
- ✓ Association Familles Rurales Loire et Coteau (Montsoreau)
- ✓ Centre Socio Culturel Roland Charrier (Montreuil Bellay)

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 MARS 2016

N° 2016/19

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 18 MARS 2016

Présents :	31
Excusés :	3
(pouvoir)	1
Absent:	1
En exercice :	35

Secrétaires de séance :

M. GOUZY

Mme. LAMOUR

Le mercredi seize mars deux mille seize à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le dix mars deux mille seize.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GOUZY, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mme HENRY, M. BRAEMS, Mme GUILLON, Adjoint – MM. LHEMANNE, GRAVOUEILLE, Mmes TUBIANA, CHARRON, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, GAZEAU, MORIN, MM. SECQ, APCHIN, BATAILLE, Mmes de LUZE, DAMAS, LAMOUR, MM. JAMIN, DUFOUR, Conseillers Municipaux.

Excusée : Mme SARAMITO qui a donné respectivement pouvoir à Mme TUBIANA. M. PHILIPPE et Mme LIEUMONT-BRIAND se sont excusés sans donner de pouvoir

Absente : Mme METIVIER

PRESENTATION DE LA CHARTE ATSEM REVISEE

Les ATSEM ont la particularité dans leurs missions de dépendre d'une double autorité :

- autorité hiérarchique du Maire
- autorité fonctionnelle du directeur de l'école auprès duquel ils sont affectés, dans le cadre de leurs missions d'assistance éducative pendant le temps scolaire.

Comme dans bon nombre de collectivités, une Charte a été établie en 2006 par la Ville de Saumur pour préciser les missions, les droits et les obligations des ATSEM du fait de la particularité de leurs missions et de leur double rattachement.

Un certain nombre d'évolutions législatives et réglementaires (mise en place du Service Minimum d'Accueil au sein des écoles, passage à la semaine de 4 jours) avaient rendu nécessaire la révision de cette Charte en 2010.

Suite au décret du 24 janvier 2013 qui a fixé de nouveaux principes concernant l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, les 24 heures d'enseignement hebdomadaires sont étalées sur neuf demi-journées incluant nécessairement le mercredi matin.

Par ailleurs, la Ville de Saumur a souhaité se saisir du décret du 7 mai 2014 permettant des assouplissements dans l'organisation, en regroupant les activités éducatives périscolaires

(AEP) sur un seule après-midi dès lors qu'un projet pédagogique de qualité est proposé ; à Saumur, il a été formalisé par la signature du PEdT en date du 17 juin 2015.

Cette nouvelle organisation du temps scolaire mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2014-2015 et la mise en place des activités éducatives périscolaires (AEP) ont eu un impact direct sur les missions et le temps de travail des ATSEM, rendant nécessaire une nouvelle révision de la Charte.

Elle a été menée dans le cadre d'une démarche participative, associant au sein d'un groupe de travail :

- 4 représentants des ATSEM ;
- 2 représentants de directeurs d'écoles maternelles ;
- le Directeur Général Adjoint, les responsables du service Education, du secteur écoles et des temps éducatifs sur les temps périscolaires ainsi que la chargée de mission du Projet Educatif Territorial. La Direction des Moyens Généraux a également été associée à la réflexion.

Le groupe de travail s'est réuni à quatre reprises depuis septembre 2015.

Cette démarche a abouti à la rédaction de la Charte révisée jointe en annexe.

La commission Ressources Humaines et la Commission Education Enfance jeunesse, qui se sont déroulées respectivement les 11 et 16 février dernier, ont émis un avis favorable sur la révision de la charte ATSEM.

Le comité technique a émis un avis favorable sur la révision de la Charte lors de la séance du 1^{er} mars 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:

APPROUVE le projet de la Charte ATSEM révisée qui sera mise en œuvre dans les écoles publiques de Saumur et des Communes associées à compter du 1er avril 2016, en ce qui concerne les dispositions qui relèvent des compétences et responsabilités de la Ville de Saumur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette Charte, document de partenariat avec l'Education Nationale.

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,


Jean-Michel MARCHAND



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 MARS 2016

N° 2016/20

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 18 MARS 2016

Présents :	31
Excusés :	3
(pouvoir)	1
Absent:	1
En exercice :	35

Secrétaires de séance :

M. GOUZY

Mme. LAMOUR

Le mercredi seize mars deux mille seize à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le dix mars deux mille seize.

Etaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M.GOULET, Mme ANGUENOT, M. GOUZY, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mme HENRY, M. BRAEMS, Mme GUILLON, Adjoint – MM. LHEMANNE, GRAVOUEILLE, Mmes TUBIANA, CHARRON, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, GAZEAU, MORIN, MM. SECQ, APCHIN, BATAILLE, Mmes de LUZE, DAMAS, LAMOUR, MM. JAMIN, DUFOUR, Conseillers Municipaux.

Excusée: Mme SARAMITO qui a donné respectivement pouvoir à Mme TUBIANA. M. PHILIPPE et Mme LIEUMONT-BRIAND se sont excusés sans donner de pouvoir

Absente: Mme METIVIER

CONTRAT DE VILLE – PREMIERE PROGRAMMATION 2016 - APPROBATION

Le Conseil Municipal lors de sa réunion du 7 mai 2015 a validé la mise en œuvre du nouveau contrat de ville.

Ce contrat s'articule autour de trois piliers :

- développement urbain, cadre de vie et tranquillité publique,
- développement économique, emploi et formation,
- cohésion sociale.

Trois axes transversaux devront se décliner dans chacun des trois piliers et l'ensemble du contrat :

- prévenir et lutter contre les discriminations,
- favoriser l'égalité femme/homme,
- favoriser l'insertion sociale et professionnelle de la jeunesse.

Les différents partenaires institutionnels de la Ville, l'État, la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, le Département, le Conseil Régional des Pays de la Loire, la Caisse d'Allocations Familiales et Saumur Habitat s'engagent dans ce nouveau contrat, signé pour 5 ans.

Le comité des financeurs du contrat de ville du 11 février 2016 a validé la première programmation dont le montant global s'élève à 164 093€ sous réserve de la confirmation des assemblées délibérantes des partenaires concernés.

La part de la Ville de Saumur sur cette programmation est fixée à 75 343€.

Cette première programmation compte 17 actions (dont 2 nouvelles portées par la Ville). Celles-ci répondent aux orientations stratégiques définies dans chaque pilier.

Les financements attribués à chaque association le sont sous forme de subvention.

Chaque financeur du contrat de ville (Etat, Ville de Saumur, Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, Département, Caisse d'Allocations Familiales) verse directement aux opérateurs la subvention qu'il a allouée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER la première programmation du contrat de ville telle que présentée sur le tableau annexé
- DE SOLLICITER, pour le compte de la Ville de Saumur :
 - la contribution de la Caisse d'Allocations Familiales de : 3000€ pour les actions n°16 et 17.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les éventuelles conventions nécessaires et toutes pièces afférentes
- D'AUTORISER le financement de ces actions, sous réserve des dispositions figurant dans la présente.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité**, à l'exception de la ligne concernant l'action "Lecture de contes non sexistes" pour laquelle il y a eu quatre abstentions et des lignes concernant la SCOPE pour lesquelles il y a eu une abstention technique.

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND

Vu pour être annexé à la délibération n° prise par le Conseil municipal du 16 mars 2016 L'adjointe chargée des Affaires sociales, de la Politique de la ville, de la petite Enfance, de la Santé et du Handicap, Astrid Lelièvre

CONTRAT DE VILLE

Première programmation 2016 (sous réserve de l'inscription des crédits par les assemblées délibérantes des institutions concernées)

N°	Opérateurs	Actions	Montant contrat de ville accordé	Répartition du montant contrat de ville accordé					Crédits complémentaires mobilisés dans le cadre du contrat de ville
				Ville	État (Acsé)	Saumur Agglo	CAF	Département	
1	Planning familial 49	Lecture de contes non sexistes	2 000 €	2 000 €					
2	Élan Saumurois	Enseignement musical	9 000 €	5 500 €	2 500 €	1 000 €			
3	ASPFA	Remédiation en langue et culture française	12 000 €	7 000 €		5 000 €			Prog. intégration et accès à la nationalité sollicité (Etat)
4	ASPFA	Ateliers Femmes actives	10 000 €	3 000 €	6 000 €		1 000 €		Droit des femmes (Etat)
5	ASPFA	Ateliers Mobil emploi	7 400 €	3 500 €		3 900 €			
6	SCOPE	Journée des saveurs	3 500 €	1 500 €	2 000 €				
7	SCOPE	Action éducative auprès des jeunes du quartier	15 000 €	15 000 €					
8	SCOPE	Ville Vie Vacances	21 850 €		11 050 €		10 800 €		
9	AFODIL	Permis de conduire et code	20 500 €		10 000 €	10 500 €			
10	ASPIRE	Mob'Agis	2 000 €			2 000 €			
11	ASPIRE	Garage solidaire AGIS	27 000 €	7 000 €	14 000 €	6 000 €			
12	IREPS	Agir en santé dans les quartiers	3 500 €	3 500 €					
13	Ville de Saumur Centre J. Percereau	Journal	3 000 €	3 000 €					
14	Ville de Saumur Centre J. Percereau	Fonds de Participation des Habitants	2 500 €	2 500 €					
15	Ville de Saumur Sports	Faites du sport	4 743 €	4 743 €					
16	Ville de Saumur Politique de la ville	Saumur, de Mémoire	10 000 €	8 500 €			1 500 €		
17	Ville de Saumur Politique de la ville	Initiation aux arts du cirque	10 100 €	8 600 €			1 500 €		
TOTAL			164 093 €	75 343 €	45 550 €	28 400 €	14 800 €	0 €	



Ville de SAUMUR

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 MARS 2016

N° 2016/21

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 18 MARS 2016

Présents :	31
Excusés :	3
(pouvoir)	1
Absent:	1
En exercice :	35

Secrétaires de séance :

M. GOUZY

Mme. LAMOUR

Le mercredi seize mars deux mille seize à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le dix mars deux mille seize.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M.GOULET, Mme ANGUENOT, M. GOUZY, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mme HENRY, M. BRAEMS, Mme GUILLON, Adjoint – MM. LHEMANNE, GRAVOUEILLE, Mmes TUBIANA, CHARRON, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, GAZEAU, MORIN, MM. SECQ, APCHIN, BATAILLE, Mmes de LUZE, DAMAS, LAMOUR, MM. JAMIN, DUFOUR, . Conseillers Municipaux.

Excusée : Mme SARAMITO qui a donné respectivement pouvoir à Mme TUBIANA. M. PHILIPPE et Mme LIEUMONT-BRIAND se sont excusés sans donner de pouvoir

Absente : Mme METIVIER

EXERCICE 2016 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'ordonnance du 26 août 2005, qui prévoit l'attribution des subventions par délibération distincte du vote du budget primitif,

Vu le vote du budget primitif de l'exercice 2016 ouvrant les crédits aux chapitres 204 et 65,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité:**

ATTRIBUE les subventions de l'exercice 2016, telles que détaillées dans le tableau en annexe à la délibération à l'exception d'une abstention technique concernant les lignes "SCOPE" pour lesquelles on note une abstention technique

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND

VILLE DE SAUMUR - ATTRIBUTIONS de SUBVENTIONS 2016

Bénéficiaires	Objet	2016		
		Attribution Avances CM 12/2015	Proposition d'attributions nouvelles	Attribution globale
A.D.A.P.E.I.	Fonctionnement		500,00	500,00
ADAVEM 49	Fonctionnement	1 250,00		1 250,00
A.S.P.A.	Refuge		3 500,00	3 500,00
Actions Solidarité Fibr'Espoir	Fonctionnement		100,00	100,00
AFIS - Association Familiale de l'île de Saumur	Fonctionnement		300,00	300,00
Aides	Fonctionnement		1 000,00	1 000,00
Artistes du Saumurois (Sté des)	Fonctionnement		250,00	250,00
ASC Bayard Football	Fonctionnement		14 000,00	14 000,00
ASEA de Maine et Loire CAVA (Foyer des 4 saisons)	Fonctionnement	10 000,00	0,00	10 000,00
Ass. Culturelle et Sportive école élémentaire Le Dolmen	Fonctionnement		754,80	754,80
Ass. La Mare aux P'tits Diablies - Ecole Elémentaire Maremaillette	Fonctionnement		529,50	529,50
Ass. La Mare aux P'tits Diablies - Ecole Elémentaire Maremaillette	Classes transplantées		2 123,40	2 123,40
Ass. Péri-scolaire de l'école maternelle P. Kergomard	Fonctionnement		498,00	498,00
Ass. Socio éducative école élémentaire des Recollets	Fonctionnement		727,20	727,20
Asso. Saumuroise de parents d'enfants déficients auditifs (ASSPEDA)	Fonctionnement		1 000,00	1 000,00
Association des Amis du Musée des Blindés	Exceptionnel : Restauration Char St Chamond		1 500,00	1 500,00
Association des bénévoles du trésor des Ducs d'Anjou	Fonctionnement		650,00	650,00
Association des Hauts Quartiers	Fonctionnement		300,00	300,00
Association des Mutilés de la Voix	Fonctionnement		200,00	200,00
Association des paralysés de France (APF)	Fonctionnement		400,00	400,00
Association du Hameau de Beaulieu	Fonctionnement (Fleurissement du lieudit)		100,00	100,00
Association Familiale de St Hilaire St Florent	Fonctionnement		300,00	300,00
Association Loisir Baigneux	Fonctionnement		300,00	300,00
Association Saumur Nord	Fonctionnement		300,00	300,00
Association Sauvagerie Moulin du Vigneau	Restauration du Moulin		1 350,00	1 350,00
C.C.A.S.	Fonctionnement		575 000,00	575 000,00
Centre d'Information Féminin et Familial (CIFF)	Fonctionnement		1 000,00	1 000,00
Chats noirs	Fonctionnement		270,00	270,00
Chorale Contrepoint	Fonctionnement		300,00	300,00
Clip Art	Fonctionnement		270,00	270,00
Club Alpin Français	Fonctionnement		1 000,00	1 000,00
Club Athlétique pour le Saumurois (CAPS)	Fonctionnement	7 516,00	14 984,00	22 500,00
Club Florentais	Fonctionnement		200,00	200,00
Comité d'animation de Baigneux	Fonctionnement		500,00	500,00
Comité de liaison de l'Enseignement Catholique	Classes transplantées		5 143,50	5 143,50
Comité des Fêtes de Saumur	Fonctionnement	20 000,00	55 000,00	75 000,00
Comité des Fêtes de St Lambert	Fonctionnement		500,00	500,00
Comité Équestre de Saumur	Anjou Vélo Vintage		45 000,00	45 000,00
Comité Équestre de Saumur	Fonctionnement	75 643,00	134 357,00	210 000,00
Comité Équestre de Saumur	Concours Complet International		31 400,00	31 400,00
Comité Équestre de Saumur	Concours de Voltige		13 500,00	13 500,00
Comité Équestre de Saumur	Salon international Art'Cheval		15 000,00	15 000,00
Comité Équestre de Saumur	Concours Dressage International (ex concours SEI)		7 500,00	7 500,00
Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale	Autres œuvres scolaires		200,00	200,00
Département de Maine et Loire	Convention prévention spécialisée		25 700,00	25 700,00
E.S. St Lambert	Fonctionnement Football		1 500,00	1 500,00
E.S. St Lambert	Fonctionnement Gym		500,00	500,00
Echiquier Saumurois	Fonctionnement		340,00	340,00
Ecole élémentaire Charles Perrault - Coop. Scolaire	Fonctionnement		765,90	765,90
Ecole élémentaire Louis Pergaud - Coop. Scolaire	Fonctionnement		561,60	561,60
Ecole maternelle Arche d'Orée - Coop. Scolaire	Fonctionnement		486,00	486,00
Ecole maternelle Chanzy - Coop. Scolaire	Fonctionnement		312,00	312,00
Ecole maternelle la Coccinelle - Coop. Scolaire	Fonctionnement		445,20	445,20
Ecole maternelle Le Petit Poucet - Coop. Scolaire	Fonctionnement		525,60	525,60
Ecole Primaire Clos Coutard - Coop. Scolaire	Fonctionnement		685,20	685,20
Ecole Primaire des Hautes Vignes - coop. Scolaire	Fonctionnement		1 096,80	1 096,80
Ecole Primaire Jean de la Fontaine - Coop. Scolaire	Fonctionnement		618,00	618,00
Ecole Primaire Les Violettes - Coop. Scolaire	Fonctionnement		650,40	650,40
Ecole Primaire Millocheau - Coop. Scolaire	Fonctionnement		456,00	456,00
Élan Saumurois	Fonctionnement		1 000,00	1 000,00
Élan Saumurois	Achats instruments (sur justificatifs)		1 000,00	1 000,00
ENEAS (chœur)	Fonctionnement		270,00	270,00
Féd. Départ. du Maine et Loire - Familles de France antenne Saumur	Fonctionnement		900,00	900,00
Fédération de Boule de Fort	Fonctionnement		1 800,00	1 800,00
Fondation du Patrimoine	subvention exceptionnelle pour les 20 ans		270,00	270,00
Foyer des Tourelles	subvention exceptionnelle pour achat de vélos		300,00	300,00
France Bénévolat	Fonctionnement		300,00	300,00
GEM - SARI Saumur Amitié Rencontre des Isolés	Fonctionnement		1 200,00	1 200,00
Habitat jeune du Saumurois (ex FJT)	Fonctionnement		10 110,00	10 110,00
Harmonie de Saumur	Fonctionnement		500,00	500,00
Harmonie de Saumur	Achats instruments (sur justificatifs)		1 000,00	1 000,00
JAS Plongées	Fonctionnement		900,00	900,00
JAS Tir à l'Arc	Fonctionnement		2 000,00	2 000,00
Journée Nationale du Livre et du Vin	manifestation "Livre et Vin"		25 000,00	25 000,00
Judo Club du Bassin Saumurois	Fonctionnement	9 833,00	19 667,00	29 500,00
Les Vitrites de Saumur	Fonctionnement		8 000,00	8 000,00
Lettres Sciences et Arts	Fonctionnement		200,00	200,00
M.J.C.	Fonctionnement	37 500,00	75 086,00	112 586,00
M.J.C.	Ex. CEJ : Atelier Cirque		8 214,00	8 214,00
M.J.C.	Ex. CEJ : Hip Hop Video Graff		7 301,00	7 301,00
M.J.C.	Ex. CEJ : CEJ BD Image Decor		3 686,00	3 686,00
M.J.C.	Ex. CEJ : CEJ Multimédia Social		1 163,00	1 163,00
M.J.C.	section Badminton - Fonctionnement		1 250,00	1 250,00
M.J.C. FONJEP	Poste de directeur MJC		67 612,00	67 612,00
M.J.C. FONJEP	Accompagnement et pilotage		12 698,00	12 698,00
Médiation 49	Fonctionnement		500,00	500,00

Bénéficiaires	Objet	2016		
		Attribution Avances CM 12/2015	Proposition d'attributions nouvelles	Attribution globale
Mouvement français planning familial	Fonctionnement		1 000,00	1 000,00
Mouvement Vie Libre Angers	Fonctionnement		300,00	300,00
Musée du Moteur	Exceptionnel : Aide au musée		1 350,00	1 350,00
Nature Science et Patrimoine	Fonctionnement		270,00	270,00
Nature Science et Patrimoine	Exposition		200,00	200,00
Noël Ensemble (ex Noël des Isolés)	Fonctionnement		750,00	750,00
OASIS	Autres œuvres scolaires		200,00	200,00
OASIS	Accompagnement scolaire-quartiers prioritaires hors Contrat de Ville		700,00	700,00
OGEC école de l'Abbaye	Restaurants scolaires	8 710,00	16 952,00	25 662,00
OGEC école Notre Dame de la Visitation	Restaurants scolaires	5 434,00	9 124,25	14 558,25
OGEC école Notre Dame de Nantilly	Restaurants scolaires	5 754,00	11 025,00	16 779,00
OGEC école St André	Restaurants scolaires	12 387,00	24 625,50	37 012,50
OGEC école St Louis	Restaurants scolaires	4 075,00	11 963,75	16 038,75
OGEC école St Nicolas	Restaurants scolaires	6 233,00	12 766,75	18 999,75
OGEC école Ste Anne	Restaurants scolaires	4 235,00	7 609,00	11 844,00
Olympique de Saumur Football Club	Fonctionnement	30 000,00	48 000,00	78 000,00
Palestrina	Fonctionnement		270,00	270,00
Parents élèves écoles publiques St Hilaire St Florent (APE Htes Vignes)	Restaurants scolaires	6 000,00	12 000,00	18 000,00
Patrimoine Religieux en Saumurois	Fonctionnement		150,00	150,00
Perceval	Fonctionnement		200,00	200,00
Plein Ecran	Animations "cinéma"		1 500,00	1 500,00
Pôle Nautique du Saumurois (fusion club de voile + Canoté)	entretien gardien	10 866,00	9 134,00	20 000,00
Pôle Nautique du Saumurois (fusion club de voile + Canoté)	Fonctionnement	7 116,00	22 884,00	30 000,00
Restaurants du Cœur	Fonctionnement	7 000,00	11 000,00	18 000,00
Saumur Aikido	Fonctionnement		200,00	200,00
Saumur Attelage	Fonctionnement	10 333,00	19 667,00	30 000,00
Saumur Chats Libres	Fonctionnement		1 500,00	1 500,00
Saumur Cyclisme	Fonctionnement		3 000,00	3 000,00
Saumur Escrime (ABSEC)	Fonctionnement		3 000,00	3 000,00
Saumur Hand Ball	Fonctionnement		9 000,00	9 000,00
Saumur Horse Ball	Fonctionnement	6 666,00	11 834,00	18 500,00
Saumur Karaté	Fonctionnement		3 900,00	3 900,00
Saumur Loire Alliance Gymnique (SLAG)	Fonctionnement	5 833,00	12 167,00	18 000,00
Saumur Loire Basket 49	Fonctionnement	15 333,00	35 667,00	51 000,00
Saumur Natation	Fonctionnement		12 000,00	12 000,00
Saumur Rando	Fonctionnement		800,00	800,00
Saumur Rugby	Fonctionnement	10 833,00	19 167,00	30 000,00
SCOPE	Fonctionnement	30 300,00	60 600,00	90 900,00
SCOPE	Emploi CES Mutualisé MJC		9 440,00	9 440,00
SCOPE	CEJ action de prévention 11/16 ans		34 731,17	34 731,17
SCOPE	CEJ Animations de proximité Hauts Quartiers		7 185,83	7 185,83
SCOPE	CEJ Action Ateliers Multimédia		4 327,06	4 327,06
SCOPE	CEJ Action Animations de proximité Bagneux		4 394,53	4 394,53
SCOPE	CEJ Action nouvelle Bagneux		3 076,43	3 076,43
Secours Catholique	Fonctionnement		600,00	600,00
Secours Populaire Français	Fonctionnement		1 000,00	1 000,00
Société des courses de Verrie	Fonctionnement		3 000,00	3 000,00
Société Nautique de Saumur	Fonctionnement	7 000,00	13 000,00	20 000,00
Société Saumuroise de Tir à l'Arme Rayée (SSTAR)	Fonctionnement		2 200,00	2 200,00
Solidaires d'Education	Fonctionnement		300,00	300,00
SOS Amitié - Antenne de Saumur	Fonctionnement		600,00	600,00
SOS Femmes (accueil et hébergement d'urgence)	Fonctionnement		1 800,00	1 800,00
Taekwondo Dojang Saumur	Fonctionnement		150,00	150,00
Team Dom Saumur	Fonctionnement		5 650,00	5 650,00
Tennis Club Saumurois	Fonctionnement		9 000,00	9 000,00
Tennis de Table Saumurois	Fonctionnement		1 500,00	1 500,00
Tremplin	Fonctionnement		200,00	200,00
UAS Danse	Fonctionnement		1 500,00	1 500,00
UNAFAM (Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques)	Fonctionnement		400,00	400,00
Union Locale Saumuroise des féd. des malades & handicapés (UL FMH)	Fonctionnement		400,00	400,00
Vélo Sport Saumurois	Fonctionnement		2 250,00	2 250,00
Yoseikan Budo Saumurois	Fonctionnement		550,00	550,00
Groupement d'Action Sociale	Fonctionnement		173 000,00	173 000,00
		354 600,00	1 896 358,37	2 250 958,37

Ville de SAUMUR

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 MARS 2016

N° 2016/22

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 18 MARS 2016

Présents : 31
Excusés : 3
(pouvoir) 1
Absent: 1
En exercice : 35

Secrétaires de séance :

M. GOUZY

Mme. LAMOUR

Le mercredi seize mars deux mille seize à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le dix mars deux mille seize.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GOUZY, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mme HENRY, M. BRAEMS, Mme GUILLON, Adjoint – MM. LHEMANNE, GRAVOUEILLE, Mmes TUBIANA, CHARRON, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, GAZEAU, MORIN, MM. SECQ, APCHIN, BATAILLE, Mmes de LUZE, DAMAS, LAMOUR, MM. JAMIN, DUFOUR, . Conseillers Municipaux.

Excusée: Mme SARAMITO qui a donné respectivement pouvoir à Mme TUBIANA. M. PHILIPPE et Mme LIEUMONT-BRIAND se sont excusés sans donner de pouvoir

Absente: Mme METIVIER

CLIMATISATION MAISON DE L'ENFANCE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine, un multi accueil moderne et performant, dédié à la petite enfance et d'une capacité de 60 berceaux, a été créé rue du chemin vert à Saumur.

Après deux années de fonctionnement, il s'avère que pendant la période estivale, la température des zones d'activité et de motricité s'élève à des niveaux non compatibles avec le confort des jeunes enfants.

Les films solaires apposés sur les baies vitrées et les ventilateurs ne permettent ni d'abaisser ni de réguler correctement la température.

La collectivité envisage de procéder à l'installation d'un système de climatisation selon le zonage et les surfaces ci-après :

Aile Est :

Salle d'activité Bébé/Moyens : 37,4 m²

Salle d'activité Moyens/Grands : 70,1 m²

Aile Ouest :

Salle d'activité Bébé/Moyens : 37,4 m²

Salle d'activité Moyens/Grands : 72,8 m²

Atrium – Salle de motricité : 56,0 m²

Soit une superficie totale de 273,7 m²

Dans le cadre de l'aide à l'investissement la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire peut apporter une aide au financement à hauteur de 70% du coût Hors Taxes estimé à 41 881 €, soit 50 257,20 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité**:

-APPROUVE l'installation d'un système de climatisation à la maison de l'enfance,

-AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales l'attribution de cette subvention pour l'installation d'une climatisation à la Maison de l'enfance.

Au cas où les cofinancements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 MARS 2016

N° 2016/23

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 18 MARS 2016

Présents : 31
Excusés : 3
(pouvoir) 1
Absent: 1
En exercice : 35

Secrétaires de séance :

M. GOUZY
Mme. LAMOUR

Le mercredi seize mars deux mille seize à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le dix mars deux mille seize.

Etaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GOUZY, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mme HENRY, M. BRAEMS, Mme GUILLON, Adjoints – MM. LHEMANNE, GRAVOUEILLE, Mmes TUBIANA, CHARRON, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, GAZEAU, MORIN, MM. SECQ, APCHIN, BATAILLE, Mmes de LUZE, DAMAS, LAMOUR, MM. JAMIN, DUFOUR, Conseillers Municipaux.

Excusée: Mme SARAMITO qui a donné respectivement pouvoir à Mme TUBIANA. M. PHILIPPE et Mme LIEUMONT-BRIAND se sont excusés sans donner de pouvoir

Absente: Mme METIVIER

8 RUE DE FLANDRES DUNKERQUE A SAUMUR**CESSION D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME MARC RENGEAR**

Vu le courrier d'accord en date du 15 février 2016 adressé par Monsieur et Madame Marc RENGEAR ;

Vu l'avis émis par France Domaine ;

Vu l'avis de la Commission Urbanisme du 16 février 2016 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 22 février 2016 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité**:

DECIDE:

- De céder à Monsieur et Madame Marc RENGEAR, une parcelle en nature de cour et jardin, supportant une construction vétuste à usage d'abri de jardin, le tout d'une surface d'environ 400 m2, cadastré section BY n° 173 et 319 pour partie ;

PRECISE :

* que la cession est consentie moyennant le prix net et forfaitaire de 9 500 € (neuf mille cinq cents euros) ;

* qu'un document de modification du parcellaire cadastral est réalisé par un géomètre, les frais étant pris en charge par le vendeur ;

* qu'un acte authentique de vente est établi, aux frais de l'acquéreur, par la SCP THOUARY, notaires associés à Saumur ;

DONNE pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer l'acte de vente à intervenir ;

IMPUTE la recette sur la nature 775 fonction 824 du Budget Principal.

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND

Ville de SAUMUR

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 MARS 2016

N° 2016/24

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 18 MARS 2016

Présents : 31
Excusés : 3
(pouvoir) 1
Absent: 1
En exercice : 35

Secrétaires de séance :

M. GOUZY

Mme. LAMOUR

Le mercredi seize mars deux mille seize à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le dix mars deux mille seize.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M.GOULET, Mme ANGUENOT, M. GOUZY, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mme HENRY, M. BRAEMS, Mme GUILLON, Adjoint – MM. LHEMANNE, GRAVOUEILLE, Mmes TUBIANA, CHARRON, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, GAZEAU, MORIN, MM. SECQ, APCHIN, BATAILLE, Mmes de LUZE, DAMAS, LAMOUR, MM. JAMIN, DUFOUR, Conseillers Municipaux.

Excusée: Mme SARAMITO qui a donné respectivement pouvoir à Mme TUBIANA. M. PHILIPPE et Mme LIEUMONT-BRIAND se sont excusés sans donner de pouvoir

Absente: Mme METIVIER

REMISE GRACIEUSE DE DETTE

Un stationnement gênant l'implantation du marché le 18 décembre 2015, a conduit les services de la Ville de Saumur à demander l'enlèvement et la mise en fourrière du véhicule de Mr NEMIR Ali.

Lors de la reprise du véhicule, celui-ci a réglé la somme de 128,92 €.

Mr NEMIR Ali demande une remise gracieuse attestant, avec justificatifs, d'un cas de force majeure le privant ce jour de la possibilité de venir enlever son véhicule.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 22 février 2016,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité**:

- ACCORDE la remise gracieuse de la dette de Mr NEMIR Ali, précision étant faite que la remise de dette fait disparaître le lien de droit existant entre la Commune et son débiteur en éteignant la créance.

La dépense sera imputée au compte 6745 « subventions aux personnes de droit privé » du budget principal.

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 MARS 2016

N° 2016/25

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 18 MARS 2016

Présents :	31
Excusés :	3
(pouvoir)	1
Absent:	1
En exercice :	35

Secrétaires de séance :

M. GOUZY

Mme. LAMOUR

Le mercredi seize mars deux mille seize à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le dix mars deux mille seize.

Etaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GOUZY, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mme HENRY, M. BRAEMS, Mme GUILLON, Adjoints – MM. LHEMANNE, GRAVOUEILLE, Mmes TUBIANA, CHARRON, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, GAZEAU, MORIN, MM. SECQ, APCHIN, BATAILLE, Mmes de LUZE, DAMAS, LAMOUR, MM. JAMIN, DUFOUR, . Conseillers Municipaux.

Excusée: Mme SARAMITO qui a donné respectivement pouvoir à Mme TUBIANA. M. PHILIPPE et Mme LIEUMONT-BRIAND se sont excusés sans donner de pouvoir

Absente: Mme METIVIER

AERODROME DE SAUMUR SAINT FLORENT - PLAN DE SERVITUDES AERONAUTIQUES DE DEGAGEMENT - AVIS

L'Aérodrome de Saumur St Florent est couvert par un Plan de Servitudes Aéronautiques de dégagement approuvé le 24 février 1976.

La Direction Générale de l'Aviation Civile a engagé la révision de ce plan au regard des réglementations applicables.

Pour information, un Plan de Servitudes Aéronautiques de dégagement (PSA) est établi pour tous les aérodromes destinés à la circulation aérienne publique.

Ces servitudes aéronautiques sont instituées par le code de l'aviation civile pour assurer la sécurité de la circulation des aéronefs. Elles comprennent des servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage.

Elles fixent et matérialisent des surfaces que ne doivent pas dépasser les obstacles de toute nature aux abords de l'Aérodrome. Les servitudes définies au plan grèveront les fonds concernés et seront annexées au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Conformément à l'article D.242-2 du Code de l'Aviation Civile, la Ville de Saumur est amenée à donner son avis sur le projet de Plan de Servitudes Aéronautiques de dégagement concernant l'Aérodrome de Saumur Saint Florent.

Vu le projet de plan de Servitudes Aéronautiques transmis le 16 février 2016, par la Préfecture de Maine-et-Loire,

Vu l'avis de la Commission Voirie et Urbanisme du 14 mars 2016,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **l'unanimité**:

- EMET un avis favorable au projet de Plan de Servitudes Aéronautiques de dégagement concernant l'Aérodrome de Saumur Saint Florent, sous réserve de la modification suivante au II.3.3 : *"La piste est exploitée à vue de jour uniquement"*.

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,




Jean-Michel MARCHAND

Ville de **SAUMUR**

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 MARS 2016

N° 2016/26

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 18 MARS 2016

Présents : 31
 Excusés : 3
 (pouvoir) 1
 Absent: 1
 En exercice : 35

 Secrétaires de séance :

M. GOUZY
 Mme. LAMOUR

Le mercredi seize mars deux mille seize à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le dix mars deux mille seize.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GOUZY, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mme HENRY, M. BRAEMS, Mme GUILLON, Adjoints – MM. LHEMANNE, GRAVOUEILLE, Mmes TUBIANA, CHARRON, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, GAZEAU, MORIN, MM. SECQ, APCHIN, BATAILLE, Mmes de LUZE, DAMAS, LAMOUR, MM. JAMIN, DUFOUR, . Conseillers Municipaux.

Excusée: Mme SARAMITO qui a donné respectivement pouvoir à Mme TUBIANA. M. PHILIPPE et Mme LIEUMONT-BRIAND se sont excusés sans donner de pouvoir

Absente: Mme METIVIER

CHATEAU-MUSEE – RESTAURATION DES COLLECTIONS – PROGRAMME 2016 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

L'œuvre concernée est une stèle funéraire en marbre blanc, à la mémoire de Julius November, cavalier de la garde de l'empereur (art romain, IIIe siècle après J.C.). Elle appartient au musée du Louvre et est en dépôt depuis 1977 au musée de Saumur (collection cheval).

Lors de son installation dans la salle de l'abbatiale en mars 2015, un morceau de la partie supérieure s'est cassé.

Le morceau va être recollé (frais pris en charge par l'assurance de la Ville). A la demande du déposant (le musée du Louvre), la stèle qui est très encrassée va être nettoyée et une ancienne cassure reprise. Le travail sera réalisé par une restauratrice spécialisée.

identification de l'œuvre	matière	n°inventaire	nom du restaurateur retenu	montant devis retenu	
				HT €	TTC €
SCULPTURE					
Stèle	Marbre blanc	MA 1547	Sophie Joigneau	2 800	3 360
TOTAL				2 800	3 360

Ces travaux s'élèvent à 3 360,00 € TTC.

Une subvention auprès du Fonds Régional d'Aide à la Restauration (F.R.A.R.) d'un montant de 40 % de la dépense HT de 2 800,00 € peut être attendue pour la rénovation de cette œuvre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- APPROUVE le programme 2016 de restauration d'une oeuvre appartenant au Musée du Louvre, en dépôt au Château-Musée ;
- SOLLICITE de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et de la Région au titre du Fonds Régional d'Aide à la Restauration, l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible.

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Michel Marchand'.

Jean-Michel MARCHAND

Château-Musée de Saumur – Restauration des collections - Programme 2016
Demande de subvention auprès du Fonds Régional d'Aide à la Restauration.

Budget prévisionnel

Annexé à la délibération n° 2016/26 du Conseil Municipal du 16 mars 2016

Coût global de l'opération

Montant HT **2 800,00 €**

TVA à 20 % 560,00 €

Total TTC **3 360,00 €**

Plan de financement

Subvention FRAR 1 120,00€
(40% du montant HT)

Participation Ville 2 240,00 €

Total **3 360,00 €**





CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 MARS 2016

N° 2016/27

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 18 MARS 2016

Présents :	31
Excusés :	3
(pouvoir)	1
Absent:	1
En exercice :	35

Secrétaires de séance :

M. GOUZY

Mme. LAMOUR

Le mercredi seize mars deux mille seize à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Maire, sur convocation faite par lui le dix mars deux mille seize.

Étaient présents : M. MARCHAND, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. GOULET, Mme ANGUENOT, M. GOUZY, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mme HENRY, M. BRAEMS, Mme GUILLON, Adjoints – MM. LHEMANNE, GRAVOUEILLE, Mmes TUBIANA, CHARRON, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, GAZEAU, MORIN, MM. SECQ, APCHIN, BATAILLE, Mmes de LUZE, DAMAS, LAMOUR, MM. JAMIN, DUFOUR, . Conseillers Municipaux.

Excusée: Mme SARAMITO qui a donné respectivement pouvoir à Mme TUBIANA. M. PHILIPPE et Mme LIEUMONT-BRIAND se sont excusés sans donner de pouvoir

Absente: Mme METIVIER

FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION – AIDE A L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE – ACQUISITION ET CESSION D'UNE CLASSE MOBILE AU PROFIT DU COMITE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE SAUMUROIS

La classe mobile avec tablettes permet de mettre en œuvre de nouvelles méthodes pédagogiques et de nouvelles sources d'informations (Internet, ressources multimédia ...) dans l'apprentissage des connaissances par les élèves.

Cet équipement multimédia est un élément de motivation et de cohésion qui favorise la participation active des élèves par l'usage d'un outil innovant et interactif.

Il est composé des éléments suivants:

- 13 tablettes iPad Air 2,
- 13 étuis pour tablettes Ipad Air 2,
- 1 mallette de transport Kallysta Magellan,
- 1 borne Wifi Apple AirPort Express,

Conformément à la convention de partenariat signée le 30 juin 2015 entre la Ville, le Comité de l'Enseignement Catholique, et les OGEC, en matière d'aide à l'équipement informatique, il a été proposé au Comité de l'enseignement catholique saumurois que la Ville achète, et rétrocède au comité de l'enseignement catholique saumurois une classe mobile composée de tablettes.

Sur la base des prix actuellement proposés, cette action représente un montant global de 8 392 € TTC à la charge de la Ville, pour une classe mobile. Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2016.

La commission Education Enfance Jeunesse et la Commission Finances, lors de leur réunion respective du 16 et 22 février 2016, ont émis un avis favorable sur ce projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE:

- DE LIVRER la classe mobile acquis par la Ville, au Comité de l'Enseignement Catholique Saumurois;

- DE CEDER à titre gratuit la classe mobile au Comité de l'Enseignement Catholique Saumurois : étant précisé que cette cession :

* entraîne de plein droit le transfert de la Ville au Comité de l'Enseignement Catholique Saumurois de l'ensemble des droits, obligations et charges liés à la propriété de ces matériels, en matière de maintenance, d'entretien et de garanties tant légales que contractuelles à l'encontre du fournisseur de ces matériels ;

* est consentie sous réserve du respect par le Comité de l'Enseignement Catholique Saumurois de ne pas céder lui-même à un tiers, à titre onéreux ou gratuit, la propriété de ce matériel ainsi cédé par la Ville, et ce pendant une période de cinq ans à compter de cette cession ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette cession.

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND